

CHECKLIST DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Plans d'architecte du bâtiment au complet
- Copie de la police ECA en vigueur
- Nom et adresse du (des) propriétaire(s) de l'immeuble
- Année de construction du bâtiment
- Nombre d'occupants habituels
- Renseignements sur d'éventuelles rénovations antérieures (devis, factures)
- Consommation d'énergie des 3 dernières années (relevés annuels en kWh)
- Par exemple copie des relevés de consommation du (des) compteur(s) électrique(s)
- Par exemple factures de mazout ou de gaz
- Par exemple quantité annuelle de stères de bois utilisés ces 3 dernières années

Ces documents peuvent être transmis par courrier électronique en format pdf, envoyés ou remis en main propre lors de la visite commune. Les documents originaux vous seront redonnés une fois contrôlés et scannés en interne.